

Québec, le 9 décembre 2019

Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

2019/12/09


Objet : Candidate proclamée élue
Élection partielle - Circonscription électorale de Jean-Talon

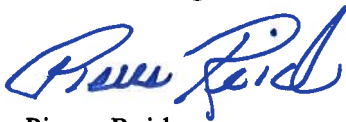
Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom de la candidate élue dans la circonscription électorale de Jean-Talon à la suite de l'élection partielle du 2 décembre 2019. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 28 octobre 2019.

Conformément au deuxième alinéa de cet article, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections,



Pierre Reid

p.j. Document afférent à la candidate élue

Loi électorale
Candidate proclamée élue
Élection partielle dans la circonscription électorale de Jean-Talon

* * * * *

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que la candidate ci-après désignée a été élue lors de l'élection partielle tenue le 2 décembre 2019.

* * * * *

<i>Circonscription électorale</i>	<i>Candidate élue</i>	<i>Appartenance politique</i>
Jean-Talon ¹	Joëlle Boutin	Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault

¹ Élection tenue à la suite de la démission de M. Sébastien Proulx.

Québec, le 9 décembre 2019